

## L'étude de cas en géographie

### I

Les programmes de géographie proposent une démarche par étude de cas, qui vaut pour les quatre années du collège. Cette démarche a été initiée en classe de 6ème et poursuivie en 5ème. On la retrouve en classe de 4ème tandis que la démarche par « l'exemple » est également suggérée à deux reprises par le programme.

L'étude de cas s'inscrit dans une démarche inductive qui invite, à partir d'une situation précise (un territoire, une entreprise ou un flux), à mettre en évidence progressivement enjeux majeurs, notions et acteurs. **L'exemple, lui, vient illustrer des considérations générales.** Le programme invite à illustrer par des exemples deux thèmes figurant dans les deuxième et troisième parties : « Les États-Unis » et « La mondialisation et la diversité culturelle ». Pour les autres thèmes, l'approche se fait par des études de cas.

### LES CINQ IDEES MAITRESSES DE L'ETUDE DE CAS

**L'étude de cas peut se définir comme un objet d'étude singulier, au plus près du réel,** par lequel on entre de manière concrète dans les thèmes du programme. Cet objet d'étude est donc un lieu à la fois singulier et représentatif du thème d'étude : par exemple un « pays moins avancé », un flux migratoire, une firme transnationale.

**L'étude de cas se structure autour d'une ou deux problématiques, accessibles aux élèves.** La problématique, choisie par le professeur, met l'accent sur certains aspects ou certaines thématiques, sans prétendre à l'analyse exhaustive du lieu, de l'entreprise ou du flux étudiés. Elle permet la construction d'un questionnement et d'une réponse ordonnée.

**L'étude de cas est conduite selon une approche géographique,** donc spatiale, territoriale, impliquant différentes échelles. A partir d'un territoire, de l'espace d'une firme, d'un flux, on met en évidence des dynamiques spatiales, leurs évolutions. La problématique retenue offre une entrée privilégiée, dans les lieux, les flux ou des entreprises. Pour mobiliser des éléments explicatifs, on s'appuie sur les hommes, les sociétés, les milieux naturels, l'histoire, la culture, les activités économiques, les effets provoqués par les interactions avec d'autres espaces et territoires, à d'autres échelles.

**L'étude de cas repose sur une démarche inductive** selon laquelle la construction du savoir géographique suppose de recourir à l'observation et à l'analyse de situations particulières qui contribuent à l'élaboration de notions et de réflexions de portée générale. La démarche invite à un parcours intellectuel qui articule le particulier et le général.

**L'étude de cas constitue le cœur de la démarche pédagogique : elle occupe l'essentiel du temps consacré au thème.**

On ne perdra pas de vue **les finalités générales des études de cas** : découvrir la mondialisation, la mise en œuvre du raisonnement géographique, la maîtrise progressive des capacités du programme, l'acquisition d'un savoir transférable utile, dans le quotidien d'aujourd'hui et de demain.

## L'ETUDE DE CAS EN 4<sup>E</sup> : CONTINUITES ET NOUVEAUTES

On retrouve, dans l'étude de cas en 4<sup>ème</sup>, les exigences de mise en œuvre déjà soulignées pour la classe de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> : **l'étude de cas permet de faire comprendre des organisations spatiales particulières**. Au collège surtout, on ne peut prétendre mettre en évidence ou surtout expliquer toutes les facettes de la mondialisation, mais mettre en lumière les spécificités du territoire, du flux ou de l'entreprise étudiés permet d'identifier de grandes caractéristiques propres au thème.

Comme pour le programme de 5<sup>ème</sup>, **les études cas concernent des niveaux d'échelle variés** : une zone industrialo-portuaire en Europe ou en Asie, une grande métropole (Tokyo), un espace touristique (au Maghreb), des États (pays émergents ou « PMA »).

Cependant, **trois nouveautés apparaissent pour ce programme de 4<sup>ème</sup>**.

La démarche de l'étude de cas s'applique aux acteurs de la mondialisation et aux effets spatiaux de leur intervention ; elle concerne donc :

➤ **des flux** : I-2 *Les échanges de marchandises* (« Les différentes étapes du transport d'un produit de consommation de son lieu de production à son lieu de consommation ») ; I-3 *Les mobilités humaines* (« Un flux migratoire du Maghreb vers l'Europe ») ;

➤ **des entreprises** : I-4 Les entreprises transnationales (« Une firme transnationale et son implantation mondiale ») ;

➤ **les deux à la fois** : I-2 *Les échanges de marchandises* (« Les activités et le réseau d'une grande compagnie de transport maritime »).

Pour les autres thèmes, l'étude de cas concerne des **territoires**.

**C'est le thème de la mondialisation qui guide le choix et le traitement de l'étude de cas**. Chaque étude de cas se trouve éclairée par cette dimension qui constitue une autre lecture du monde, pas nécessairement contradictoire avec celle du développement durable étudiée en 5<sup>ème</sup>. Il s'agit alors de montrer que la mondialisation met en relation, organise, hiérarchise. Territoires, flux et firmes construisent la mondialisation mais aussi sont affectés par ses effets.

**Certaines études de cas conduisent à la mise en évidence des effets de la mondialisation sur l'organisation globale d'un territoire**. C'est le cas, dans la partie II, des thèmes 1 (Les Etats-Unis) et 2 (Les puissances émergentes). Il s'agit d'une notion nouvelle pour les élèves, d'un plus grand niveau de complexité, d'imbrication. Elle doit conduire à la réalisation d'un croquis simple qui privilégie quelques mécanismes, quelques effets, sans avoir d'autre ambition que de montrer que le territoire est une construction.

## L'ETUDE DE CAS ET MISE EN PERSPECTIVE

**Pour chaque étude de cas, le programme invite à opérer une mise en perspective à l'échelle mondiale, rendant compte de l'imbrication des échelles.**

Cette indication n'est **pas une invitation à procéder à un cours de géographie générale à la suite de l'étude de cas ou à établir une typologie** ; elle n'est pas un prétexte destiné à introduire, par exemple, un cours général sur les ports et les littoraux dans le monde, les migrations et le tourisme dans le monde ou les puissances émergentes dans le monde.

La mise en perspective consiste essentiellement à montrer, **lors d'un bref moment d'analyse et majoritairement à partir de planisphères, comment le territoire ou le phénomène étudiés se**

**situent, à l'échelle mondiale, dans une hiérarchie, dans des grands ensembles, dans des évolutions.** Ainsi, quand on se livre à une étude de cas sur une zone industrialo-portuaire, mettre en perspective consiste à situer l'espace étudié sur un planisphère des grands ports mondiaux, des façades maritimes et des grandes voies maritimes. Quand on étudie l'Inde comme puissance émergente, mettre en perspective réside dans l'appel à un planisphère où apparaissent les grands pays émergents et à évaluer la place de ces pays dans la hiérarchie mondiale.

Dans tous les cas, **la mise en perspective vise trois objectifs :**

- poursuivre l'acquisition de grands repères et des grandes divisions du monde ;
- comprendre que les lieux du monde ne sont pas des isolats, que la mondialisation les relie, les transforme à toutes les échelles ;
- donner des éléments complémentaires de compréhension des territoires et des phénomènes étudiés : la mondialisation n'uniformise pas, elle hiérarchise.

On gardera à l'esprit que l'ensemble des questions du programme sont abordées en classe de 4<sup>ème</sup> avec des élèves jeunes qui ont besoin de quelques éléments simples pour les aider à construire une lecture du monde. Ils doivent surtout comprendre que les espaces et territoires sont des constructions, ce qu'ils aborderont de façon plus précise en troisième